

Infos pratiques

Je résilie mes abonnements

- > fournisseurs d'énergies (électricité, gaz)
- > service des eaux
- > opérateur de téléphonie/internet
- > opérateur câble/télévision

Penser à relever les compteurs le jour du départ

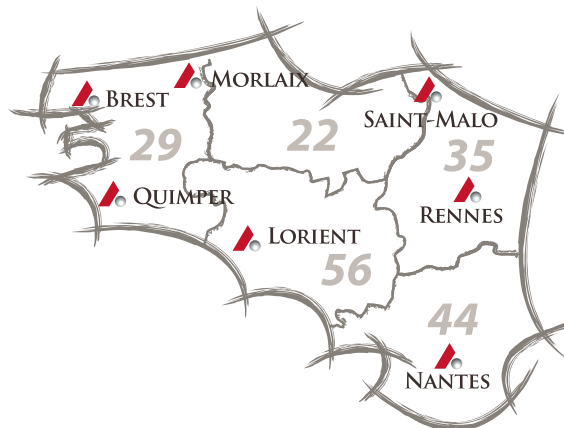
Les numéros à joindre figurent sur les factures, pas besoin de se déplacer, c'est simple et rapide.

J'ai peut-être droit à la prime de déménagement

- > elle est accordée sous certaines conditions. Un formulaire est à retirer auprès de la CAF ou à télécharger sur le site www.caf.fr.

Je préviens mes voisins d'éventuelles gênes

- > camion de déménagement, utilisation de l'ascenseur, etc.



RENNES

Agence Poterie
171 rue de Vern
BP 50147
35201 Rennes Cedex 2
Tél. 02 99 26 44 44

Agence Champs Manceaux
29 square
des Hautes Chalais
35200 Rennes
Tél. 02 23 35 05 50

Agence Villejean
55 cours Kennedy
35000 Rennes
Tél. 02 99 54 70 90

ST MALO

1 avenue des Comptoirs
35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 21 31 50

QUIMPER

Location
12 rue de l'île de Batz
Le Braden
29000 Quimper
Tél. 02 98 90 77 87

Promotion
Le Cap Vert
5 rue Félix Le Dantec
29000 Quimper
Tél. 02 98 65 65 15

MORLAIX

7 rue de Kerfraval
29600 Morlaix
Tél. 02 98 88 13 86

BREST

22 rue d'Aiguillon
29200 Brest
Tél. 02 98 46 12 13

SIÈGE

171 rue de Vern • BP 50147 - 35201 RENNES Cedex 2
Tél. 02 99 26 44 44 - E-mail : aiguillon@aiguillon.com



Juillet 2010 100 % papier recyclé

je quitte mon logement



Créer du mieux habiter pour tous

Comment organiser mon départ



3


Je prépare mon logement pour limiter mes frais d'état des lieux.
Je peux demander un pré-état des lieux gratuit**.


2


Je fais visiter mon logement aux candidats locataires.


1


Allo, Aiguilon ?
J'informe mon agence de mes disponibilités pour faire visiter mon appartement.


4


Je change d'adresse, je préviens :
le service de l'eau, les fournisseurs d'énergies, la Poste, les services du téléphone, mon assureur, mon employeur...
Je fais suivre mon courrier**.

5


Le gérant immobilier d'Aiguillon établit un procès verbal d'état des lieux et chiffre éventuellement le montant à ma charge. Il me remet également un questionnaire de satisfaction lié à ma location.

6


Je reçois mon arrêté de compte.
Le solde qui m'est dû m'est remboursé sous 1 mois maximum.

Ma fiche conseil "État des lieux"

Je prépare mon logement



- > j'ai la possibilité de demander un **pré-état des lieux gratuit** auprès de mon gérant immobilier.
- > j'effectue les remises en état, comme indiqué par mon gérant immobilier.
- > je lessive les menuiseries, les volets, les stores (intérieurs et extérieurs), les murs peints, les plinthes.
- > je nettoie les placards, les vitres, le balcon, la baignoire, le lavabo, l'évier et le meuble sous évier, les WC, les faïences, les sols plastiques.
- > je ponce le parquet le cas échéant.
- > je "shampouine" les moquettes.
- > je vide ma cave et/ou mon garage de tout objet et je balaie.
- > j'amène mes encombrants à la déchetterie.

L'état des lieux



- > je suis présent le jour de l'état des lieux ou je me fais représenter ; dans ce cas je remets à mon représentant **une lettre lui donnant pouvoir**.
- > je restitue toutes les clés et éventuellement les badges et/ou télécommande qui sont en ma possession.
- > j'aurai à régler les travaux de réparations locatives, d'entretien et de nettoyage le cas échéant.

* Modalités ci-après

** Conseils pratiques au dos